



Crédit problème co-emprunteur

Par **Lio69**, le **03/03/2011** à **15:42**

Bonjour,rnrnJ'ai par le passé souscrit avec mon ex compagne un rachat de crédit. Nous n'étions pas marié. Il n'y a eu aucun partage des dettes dans ce rachat. Je suis l'emprunteur principal et elle est co-emprunteur. Les prélèvements se font sur mon compte. Cette dernière me verse depuis 2 ans et demi une somme convenue à l'amiable par le passé. Hors depuis peu elle ne souhaite plus participer aux remboursements prétextant avoir remboursé ce qu'elle devait. Donc plus de virement... Je me retrouve seul à devoir payer des échéances calculées sur la base de nos 2 salaires.... L'organisme ne veut rien entendre et il est pour moi hors de question de faire racheter le crédit à mon seul nom sans qu'elle ne paye sa part.rnJe suis aujourd'hui obligé de faire racheter cette dette pour accéder à l'achat d'un projet immobilier.rnComment procéder à la subrogation d'une dette et devenir ainsi le créancier de Mlle???rnQuel est pour moi le moyen de "l'obliger" à payer si je deviens son propre créancier.rnJ'avoue être peu désespérer. La meilleure solution serait de séparer ce crédit en 2 mais elle ne veut rien entendre.... J'attends vos lumières si vous pouvez m'aider. Par avance merci

Par **amajuris**, le **03/03/2011** à **15:51**

bjr,rnsi vous êtes co-emprunteur, il y a dans votre contrat une clause de solidarité.rndonc si un emprunteur ne paie pas, le créancier demande à l'autre de payer.rnle créancier n'est pas concerné par vos problèmes de couple.rnvous n'avez pas à racheter cette dette car elle est à vous.rnla règle vous remboursez le créancier et ensuite vous vous retournez contre votre ex pour vous faire rembourser sa part.rnsi une procédure judiciaire est nécessaire, notez bien à présent ce que chacun a payé.rncdtrn" quand on aime pas; quand on n'aime plus on commence à compter".

Par **Lio69**, le **03/03/2011** à **16:30**

Merci de votre réponse. Je suis l'emprunteur principal. rnrnJ'ai déjà noté ce j'ai rembourser et ce qu'elle a remboursé. Qu'elle sont les démarches a faire pour lui demander sa part une fois la dette racheté???

Par **mimi493**, le **03/03/2011** à **17:58**

Vous ne pourrez que l'obliger à payer la moitié des échéances en cours pour le crédit auquel elle s'est engagée. Vous ne pouvez pas le solder et ensuite lui réclamer qu'elle paye sa part dans le capital.

Par **Lio69**, le **03/03/2011** à **18:41**

quels sont mes moyens légaux de pression pour l'obliger. on m'a pourtant parlé de subrogation de créance.

Par **Misscassis**, le **11/07/2013** à **15:21**

Bonjour à tous,rnrnUne de mes amies a le même genre de problème, en plus son ex est le père de son fils, elle est Co emprunteuse et ne sais pas comment faire. Elle vit chez ses parents parce que c'est dur de boucler les fins de mois et voit partiellement son jeune fils, parce que son ex fait tout pour éviter qu'elle ne le voie. Son ex étant un fêtard violent qui boit et qui se drogue. Bref je ne sais pas tout en détaille mais j'aimerais l'aider et sollicite vos éclairages sur cette affaire.